

Radiodiffusion—Loi

Je suppose que par «en dehors des ondes» on veut dire que les femmes doivent être des membres de marque de conseils et de commissions.

Soit dit en passant, j'applaudis et je donne mon appui à la suggestion faite par le député de Broadview-Greenwood que le prochain président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes soit une femme, une femme en mesure de représenter à ce très important organisme les préoccupations évoquées dans ce projet de loi.

Les recommandations du rapport du groupe d'étude que je viens de lire méritent notre attention, compte tenu surtout de la seconde phase de ce projet et de la controverse qui est née en janvier dernier en matière de télévision payante à propos de l'émission «pour adultes» *Playboy*. Mais, tout d'abord, je voudrais signaler que cette question est tout à fait d'actualité dans les médias. En préparant cette intervention, je suis tombé sur un article intéressant du *Spectator* de Hamilton du 27 septembre 1983, paru sous le titre: «Matez la porno avec le pouvoir d'achat», dit un radiodiffuseur. Ce radiodiffuseur avait déclaré à Kitchener:

Il faudrait que la population utilise son pouvoir d'achat pour faire disparaître la publicité pornographique des médias, dit un radiodiffuseur qui est dans le métier depuis dix ans.

«C'est une arme que nous utilisons trop peu souvent», déclare Liz McCloy, étudiante de troisième année de théologie à l'Université de Toronto, au cours d'une conférence sur la pornographie. «Les stations radio ont des images à défendre, les sociétés aussi.»

Quand les auditeurs ou les téléspectateurs téléphonent pour se plaindre, l'effet de leur appel ne se matérialise pas sous leurs yeux, mais la panique s'installe, a constaté M^{me} McCloy à la radio.

«Alors le message du directeur général tombe sur les annonceurs, les vendeurs et les programmeurs: «Nettoyez-moi tout cela»».

Le levier publicitaire a une puissance énorme sur les radiodiffuseurs, quand ils vont trop loin. Le problème dont traite ce projet de loi, le problème qui se pose à nous tous, c'est qu'il n'y a rien actuellement à la loi sur la radiodiffusion qui donne une orientation quelconque pour régler ou empêcher l'exploitation sexuelle des femmes dans la publicité ou la pornographie.

● (1550)

J'ai mentionné le branle-bas qu'a connu une des chaînes de télévision payante à propos de cette émission «pour adultes» *Playboy*. Je pense que la plupart des députés ont reçu de leurs électeurs des tas de courrier à ce sujet, parce que moi j'en ai eu. L'affaire *Playboy TV* n'est peut-être qu'un élément mineur du dossier de la pornographie mais elle met en lumière le fait que nous avons tellement progressé—si l'on peut parler de progrès—qu'on peut avoir de la pornographie douce sur son propre petit écran en captant les ondes libres. Je me demande combien de temps il va falloir encore attendre pour que la pornographie douce cède la place à la pornographie dure avec toutes ses horribles conséquences.

L'affaire *Playboy TV* à la télévision payante a mis d'actualité toute la question de la pornographie et de la violence. Un des points communs à la violence contre la femme et à la pornographie, le sexisme violent implicite ou explicite, conduit à la dégradation de la femme et n'a pas sa place dans les médias électroniques.

En ma qualité de critique des communications pour l'opposition officielle, le stéréotypage sexiste des femmes dans la publicité et la dégradation de la femme sur les ondes sont pour moi

un sujet de préoccupation. Il y en a parmi nous pour s'y opposer avec autant de vigueur dans la presse écrite. En ma qualité d'ex-journaliste, j'admets que cela pose la question très épineuse et très délicate de la censure, et je ne veux pas l'aborder aujourd'hui.

Le CRTC est censé prendre les décisions qu'il estime servir au mieux les intérêts de la population en général. Il doit fixer les normes minimales de moralité publique que doivent respecter les détenteurs de licences. L'idée n'est pas nouvelle et elle ne déborde pas les pouvoirs du Conseil.

J'attire l'attention de la Chambre sur le code d'éthique actuellement en vigueur dans le domaine de la publicité, qui a été mis au point par le CRTC, les diffuseurs et les annonceurs, et sur le rapport du groupe d'étude que j'ai mentionné tantôt.

Je voudrais voir les sociétés de télévision payante approuver et respecter les normes établies dans le rapport sur les stéréotypes sexuels, mais il semble que l'activité soit au point mort à cet égard. C'est peut-être une raison impérieuse et primordiale pour laquelle nous devons obtenir une nouvelle loi sur la radiodiffusion du gouvernement, de celui qui est actuellement au pouvoir ou du prochain dans lequel certains d'entre nous auront leur mot à dire.

J'aimerais qu'un nouveau texte législatif sur la radiodiffusion soit déposé à la Chambre le plus tôt possible et je crois qu'il devrait contenir les dispositions prévues dans la proposition de loi du député de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald).

Même si je préfère que les détenteurs de licences de télévision payante et le CRTC en viennent à un accord de plein gré, peut-être que la façon d'ouvrir une tribune publique sur la question serait de renvoyer le projet de loi au comité permanent des communications et de la culture et d'inviter les sociétés de télévision payante à venir y exposer les raisons qui les portent à penser qu'elles ne devraient pas être soumises à des dispositions plus rigoureuses sur la pornographie.

Il s'agit essentiellement de régir l'utilisation des ondes publiques et de protéger les jeunes. Nous ne pouvons absolument pas laisser les diffuseurs libres de décider. Il faut inscrire dans la loi sur la radiodiffusion une disposition qui interdise la représentation stéréotypée des femmes.

Je suis sûr de parler au nom de tous les députés de l'opposition officielle quand je dis que nous appuyons sans réserve l'objet du projet de loi C-675.

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Communications, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur le projet de loi C-675 présenté à la Chambre par le député de Broadview-Greenwood.

Il est clair, d'après les remarques et les commentaires que j'ai entendus à l'extérieur de la Chambre, de la part des députés de tous les partis représentés ici, que ce projet de loi bénéficie d'un très large appui. J'avais espéré que le débat de cet après-midi refléterait cet état de choses. Mais, la politique étant ce qu'elle est, je suis un peu déçu de certaines des remarques du député de Broadview-Greenwood critiquant l'action ou, comme elle a sans doute voulu le laisser entendre, l'inaction du ministre des Communications (M. Fox) à propos de cette importante question.